

**APPEL D'OFFRES
POUR LA NOMINATION
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

CAHIER DES CHARGES

PREAMBULE

Azur Sport Santé, association loi 1901, doit renouveler le mandat de son commissaire aux comptes titulaires ainsi que le mandat de son-commissaire aux comptes suppléant, pour une durée de 6 ans, à compter de l'exercice 2022.

L'exercice comptable de l'association Azur Sport Santé coïncidant avec l'année civile, la période concernée s'étale du 1^{er} Janvier 2022 au 31 Décembre 2027.

1- Présentation de l'association Azur Sport Santé

L'association a pour objet l'organisation, la promotion et le soutien au développement des pratiques physiques à but de santé et de bien-être (sport santé, activité physique adaptée à la santé et aux maladies chroniques).

Elle est définie comme un centre d'expertises et de ressources ayant pour mission de faciliter et de promouvoir la pratique de l'activité physique comme outil de santé, tout au long de la vie.

L'association s'est donné comme objectifs de :

- Structurer et harmoniser les offres de pratique en sport santé, activités physiques adaptées/santé et dans le cadre des parcours médico-sportifs
- Promouvoir la prescription d'activité physique auprès des professionnels de santé et leur donner des outils pour orienter leurs patients
- Assurer le recensement de l'offre des pratiques physiques à but de santé et de bien-être.
- Accompagner les associations sportives, les associations de patients, les patients, les établissements de soins et médico-sociaux, les professionnels du sport santé, de l'activité physique adaptée / santé et de la santé et les collectivités publiques ou privées souhaitant développer des projets, actions ou expertises dans ce domaine (par des services, conseils, mise en réseau, formation)
- Structurer les filières d'encadrement de la pratique et les contenus de formations dans les domaines du sport santé et de l'activité physique adaptée / santé
- Constituer un centre de ressources et d'expertise en matière de sport santé et d'activité physique adaptée / santé
- Développer et participer, dans le cadre de son objet social, à des actions et des missions d'enseignement, de recherche (incluant brevet et licence), et de formation
- Proposer et mettre en œuvre des modèles et outils existants ou validés pour favoriser le partage d'expériences ainsi que promouvoir l'éducation thérapeutique dans chaque domaine spécifique
- Proposer ses compétences dans le domaine du sport santé, de l'activité physique adaptée / santé par tous moyens laissés à l'appréciation du Conseil d'Administration dès lors qu'ils ne font pas perdre à l'Association son caractère non lucratif.

Notre compte de résultats 2021 mentionne un total de produits de 751 000 €.

Le nombre de salariés de l'Association est de 11 Salariés, représentant 9,1 ETP.

2- Organisation comptable et financière

L'association dispose de ressources externes pour tenir sa comptabilité générale et sociale.

Elle fait appel à un expert-comptable externe (cabinet LESCE) pour la comptabilité générale. L'établissement des bulletins de paie et les déclarations sociales sont gérées par le cabinet SSIGN.

L'exercice comptable est calculé sur l'année civile avec une clôture des comptes au 31 décembre de chaque année. Le plan comptable utilisé est celui du Plan Comptable Général et une comptabilité analytique est réalisée.

L'association ayant des obligations particulières de ses subventionneurs publics (Agence Régionale de Santé...) et privés (complémentaires santé...) les comptes devront être arrêtés par le cabinet fin avril de chaque année.

Les prestations à réaliser par le commissaire aux comptes couvrent l'ensemble des prestations de contrôle et de certification des comptes prévues par la réglementation, principalement :

- Les prestations d'audit permettant la certification des comptes annuels
- L'établissement de la lettre de mission
- Les vérifications spécifiques
- Les échanges techniques concernant les problématiques comptables et fiscales,
- La rédaction des rapports annuels (général et spécial)
- La présence d'un représentant du commissaire aux comptes au conseil d'administration d'arrêté des comptes et aux assemblées générales d'approbation des comptes.

3- Modalités et conditions de réalisation de la mission

A. Commissaire aux comptes titulaire

Le prestataire interviendra lors de sa mission avec une équipe dédiée, en désignant un responsable interlocuteur habituel et référent des dirigeants de l'association, en précisant son mail et son numéro de téléphone. Ce critère est un élément important du choix du cabinet.

Le cabinet s'engage à veiller à la stabilité de l'équipe tout au long du mandat des 6 ans.

La sous-traitance n'est pas autorisée.

Le prestataire s'engage à mettre tout en œuvre et à prendre tous les moyens nécessaires pour que la prestation, objet du présent appel d'offres, soit exécutée de manière optimale, professionnelle et selon les règles de l'art.

B. Durée de la mission

La durée du marché est de 6 ans et à compter de la désignation des commissaires aux comptes, titulaire et suppléant, par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Le marché prendra fin lors de l'approbation des comptes de l'exercice 2027, par l'Assemblée Générale Ordinaire de l'association Azur Sport Santé.

4- Réponses des candidats

Le dossier de candidature doit comprendre :

- La copie du présent cahier des charges signée dont toutes les pages devront être paraphées, valant acceptation des conditions
- Une fiche de présentation du cabinet qui détaillera sur une seule page :
 - o 1- La typologie des clients d'audit du cabinet, en particulier relevant du secteur associatif, détaillant les secteurs d'activité et le volume d'heures d'audit pour chaque secteur ;
 - o 2- L'identité des intervenants en précisant leurs formations et leurs expériences d'audit ;
 - o 3- La capacité d'intervention sur site et les détails de réponse à la demande ;
 - o 4- La proposition de Commissaire aux Comptes suppléant sur la mission pour les six années ;
 - o 5- La durée et la fréquence des interventions proposées ;
 - o 6- La composition de l'équipe qui interviendra (nombre, qualité, taux horaires) ;
 - o 7- La liste des travaux et procédures d'audits envisagés.
- Une proposition financière datée et signée qui détaillera le programme de travail sur les différentes phases de la mission ainsi que le détail de l'équipe d'audit et le planning prévisionnel d'interventions.
- Une attestation d'indépendance du cabinet et des intervenants avec l'association et/ou l'un de ses administrateurs directement ou indirectement .
- Une attestation d'engagements sociaux et légaux.
- Les modalités éventuelles d'évolution des tarifs sur les 6 ans.

5- Critères de sélection

Les dossiers seront jugés selon les critères suivants :

A : 40% sur le prix

B : 60% sur les critères généraux de qualité

Critère excluant : lien direct ou indirect entre le cabinet, l'association et/ou les administrateurs.

Détails :

A : Coût de la prestation, en fonction de la durée de la mission : 40%

B : Qualité de 60%, se décomposant ainsi :

B5.1 – Compétences et qualité des équipes, dont expérience et qualité du correspondant de l'Association 25%

B5.2 – Compétences du cabinet sur secteur associatif : 25%

B5.3 – Capacité d'adaptation de la méthodologie du cabinet au contexte de l'association : 10%

6- Réception des dossiers de candidature :

Ce dossier d'appel d'offres est disponible et téléchargeable sur le site de l'association [Azur Sport Santé](#).

Les dossiers de candidature devront être adressés sous pli cacheté en recommandé avec avis de réception entre le 25 Avril 2022 et 16 Mai 2022 . (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse du siège sociale d'Azur Sport Santé, soit au 27 Boulevard Paul Montel 06200 Nice, Bâtiment Ariane.

Tout dossier incomplet sera considéré comme irrecevable. Il en sera de même pour les dossiers surchargés, raturés ou illisibles.

Les dossiers qui seraient remis (ou dont l'avis de réception serait délivré) après la date fixée ci-dessus ne seront pas retenus.

7- Modalités de nomination :

Deux représentants de l'association Azur Sport Santé auditionneront les candidats entre le 23 et le 27 Mai 2022. La Coordinatrice Générale d'Azur Sport Santé ainsi que la Responsable Administrative, Financière et Ressources Humaines participeront aux entretiens.

Les dossiers de candidatures seront examinés par le bureau du Conseil d'Administration, sur la base des critères précédemment définis. Après analyse par le bureau, le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association la nomination du CAC et du CAC suppléant.

Les deux représentants ayant participé aux auditions pourront à ce moment étayer les éléments présents dans chaque dossier à partir des échanges menés.

Au terme de cette réunion de bureau, les membres du Bureau du Conseil d'Administration voteront afin de sélectionner le cabinet retenu, en se basant sur les critères précédemment cités.

La décision sera communiquée aux cabinets ayant candidatés entre le 6 et le 10 Juin 2022.

8- Confidentialité :

Azur Sport Santé est propriétaire de tous les documents techniques, administratifs, financiers, juridiques qu'il fournit au titre de la présente consultation, à l'exclusion des informations diffusées au public préalablement à la fourniture et/ou tombées officiellement dans le domaine public.

Toute reproduction, exploitation, utilisation et représentation sous quelque forme ou support de toute nature sont strictement interdites.

Fait à Nice, le 14 Avril 2022.

Alain Fuch

Président d'Azur Sport Santé

